

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 7

Artikel: La France et le commerce mondial
Autor: Algoud, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nique du Groupement national d'achat des graisses animales.

Ernest Monvert fut également l'un des fondateurs de l'importante société connue actuellement sous le nom de « Conserveries de France ». Grâce à sa maison du Havre, la maison Monvert et Cie, il s'occupa également de transports maritimes. Il eut l'occasion à cet égard d'intervenir auprès des autorités fédérales pour leur montrer l'intérêt que pourrait présenter le port de Sète comme accès de la Suisse à la mer. Il créa enfin une société de transports fluviaux, la Compagnie fluviale Paris-Havre-Paris.

Ernest Monvert se devait de mettre cette activité si féconde d'homme d'affaires au service de son pays. En avril 1916, la maison Monvert et Cie fut désignée par les autorités fédérales comme représentant officiel de la Société suisse de surveillance qui était chargée de l'acheminement des marchandises provenant d'outre-mer et destinées à la Suisse. Jusqu'au mois de mai 1919, Ernest Monvert contribua donc dans une large mesure au ravitaillement de son pays.

Pendant le dernier conflit mondial, il mit son expérience et son dévouement une fois encore au service de ses compatriotes de France. On

sait, en effet, qu'il dirigea pendant plusieurs années, et avec quelle compétence, la distribution des colis de secours envoyés par la Confédération aux Suisses résidant en France.

Sa situation dans la colonie suisse de France et son âme de pionnier devaient naturellement le conduire à participer à la fondation de notre Chambre de commerce en 1918. L'Assemblée générale l'appela, en 1920, à siéger au Conseil d'administration et, en 1937, il fut élu vice-président, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort. On peut dire sans exagération qu'il se donna à cette activité corps et âme. Il n'est que de consulter les feuilles de présence des séances du conseil, du comité de direction, du bureau du conseil ou des nombreuses commissions aux travaux desquelles il participa pour lui décerner un brevet de fidélité. On le trouvait toujours prêt à rendre service, à payer de sa personne, quelque fastidieuses que fussent les tâches qu'on lui demandait d'accomplir. Aussi notre compagnie se doit de rendre à sa mémoire un hommage empreint de gratitude, car il a bien mérité d'elle.

Plaçant toujours l'intérêt général avant le sien propre, Ernest Monvert est un bel exemple de désintéressement.

LA FRANCE ET LE COMMERCE MONDIAL

Nul n'ignore plus aujourd'hui en France que ce grand pays ne pourrait vivre sur son seul fonds qu'en abdiquant son rang dans le monde; que l'activité de la plupart de ses industries et de ses métiers d'art, que le bien-être de sa population par conséquent, dépendent de ses relations économiques extérieures; que celles-ci sont d'autant plus fécondes que les échanges commerciaux sont équilibrés à un niveau plus élevé. Chacun pressent ainsi, s'il ne la connaît, la nécessité d'une politique commerciale.

Ces notions sommaires sont confirmées, éclairées par la lecture des principaux postes statistiques de la vie économique française. Mais, plus que les chiffres des instituts de conjoncture, les restrictions de tous ordres infligées à sa chair

ont fait toucher du doigt à tout un peuple ce que signifie la discontinuation à peu près totale de l'importation des quelque 22 millions de tonnes de houille qu'il recevait dans une année moyenne d'avant-guerre. C'est aussi bien pourquoi il suit avec un esprit si critique l'énoncé périodique des maigres livraisons de charbon de l'Allemagne qui, sans la moindre difficulté, nous **vendait** en 1938, en plein essor industriel, 6,6 millions de tonnes.

Dépassons ces constatations et voyons comment la détérioration du potentiel économique de la France, qui n'est hélas! que trop patente, et son épuisement, s'expliquent non uniquement par les pertes douloureuses de substance humaine, les pillages et les destructions qu'elle a subis pendant cinq ans, mais de surcroît par le bouleversement

concomitant de ses courants d'échanges, où 80 p. 100 de ses exportations **enregistrées** n'étaient plus qu'une permanente hémorragie.

Prenons pour termes de comparaison les deux années 1938 et 1944.

Alors qu'en 1938 (année de la plus faible importation depuis 1919, à l'exception de 1934, plus forte toutefois que 1913) la France achetait à l'extérieur de ses frontières métropolitaines 470 millions de quintaux au total d'objets d'alimentation, de matières nécessaires à l'industrie et d'objets fabriqués, elle n'a pu importer, en 1944, que 4,7 p. 100 de ce tonnage. Pour chacune des trois grandes catégories de produits, les rapports 1944-1938 s'établissent à : 3 p. 100 pour les objets d'alimentation, 4,8 p. 100 pour les matières nécessaires à l'industrie et 8,6 p. 100 pour les objets fabriqués. Cette situation s'est encore aggravée du 1^{er} septembre 1944 au 30 juin 1945, en ce qui concerne les matières nécessaires à l'industrie dont le tonnage a fléchi, par rapport à 1938, à 3,3 p. 100.

A l'exportation les chiffres correspondants de 1944 sont respectivement : 47, 7 p. 100, 26,2 p. 100 et 16,4 p. 100 des tonnages de 1938, compte non tenu des exportations réelles, mais non enregistrées comme telles : réquisitions et commandes livrées en territoire douanier aux armées d'occupation.

Pertes de substance humaine, destructions, pillages d'une part, désapprovisionnement et hémorragie d'autre part, tels furent les agents destructeurs de l'économie française, de 1940 à 1944.

*
* *
*

La guerre enfin terminée sur tous les fronts, quelle sera la situation de la balance commerciale de la France au cours des prochaines années?

Du 1^{er} septembre 1944 au 30 juin 1945, les exportations réelles de la France n'ont atteint, au total, que 2.851 millions soit, avec les ventes aux colonies, 4.160 millions et 710.003 tonnes. Pour la première année suivant la libération, soit du 1^{er} septembre 1944 au 31 août 1945, la valeur totale des exportations serait donc de 6.240 millions dont 4.270 vers l'étranger seul, chiffre

certainement le plus bas, en valeur-or, depuis quatre siècles.

Or si l'on estime les exportations de l'année septembre 1945 - août 1946 **vers l'étranger** au double de cette évaluation et que l'on compare ce chiffre au programme d'importations ⁽¹⁾ de l'étranger, c'est-à-dire aux besoins minima de la France (ce programme comporte en effet un abattement de plus de 50 p. 100 sur le tonnage des importations de 1938), on aperçoit que le rapport des premières aux secondes est de 1 à 24 environ.

On peut d'ailleurs se passer de ces prévisions, peut-être téméraires, et se borner à donner une vue cavalière de ce que seront les balances commerciales des premières années qui vont suivre.

A la reprise indispensable des importations de matières premières et de demi-produits vont s'ajouter les immenses et anormaux besoins de la reconstruction, laquelle impose et continuera d'imposer pendant plusieurs années à la France des achats massifs de matériel d'équipement à l'étranger (les **prévisions** d'« équipements divers » figurent pour 58 milliards dans le plan d'importation du 2^e semestre 1945). Ainsi, la valeur de ses importations d'avant-guerre sera largement dépassée durant la période de démarrage (avec décroissance rapide), tandis que ses exportations ne tendront que vers un équilibre assez lointain. D'où un déficit accru de la balance commerciale par rapport à l'avant-guerre, qu'elle ne sera en mesure de combler ni par des exportations invisibles de marchandises ou de services, ni même par le revenu de ses réserves financières (en 1938, les intérêts et arrérages au crédit de sa balance des comptes ne dépassaient pas 10.500 millions de francs).

Sans doute, les entretiens récents du Général de Gaulle à Washington et à Ottawa ont-ils abouti à l'ouverture par les Etats-Unis et le Canada de larges crédits destinés à aider la France à solder ces déficits inéluctables. Quelque heureux que soient ces appuis, qui complètent et couronnent les accords franco-suisse du 23 mars 1945, franco-britannique du 27 mars, franco-suédois du 21 juin et franco-belges des 10 octobre 1944 et 23 février 1945, ils ne suppriment point le problème

(1) On sait qu'au 1^{er} juillet 1945 le plan de huit mois n'avait été réalisé qu'à concurrence de 28 p. 100.

du règlement final; ils ne font qu'en différer la solution. La capacité d'importation de la France étant, cela va de soi, limitée à sa capacité de paiement « naturelle » en devises et ses actifs à l'étranger s'étant amenuisés (néanmoins, outre les réserves d'or de la Banque et les 17,6 milliards de devises, billets et monnaies étrangères qu'elle possède, les avoirs privés français à l'étranger s'élèveraient encore à 3 milliards de dollars environ, selon certaines estimations), c'est en définitive sur ses facultés d'exportation visible et invisible qu'elle devra à la longue compter. En conséquence, tout régime concurrentiel qui aurait pour effet (notamment par une invasion meurtrière de produits) de réduire au-dessous du niveau convenable sa production, serait à l'opposé des intérêts et de la France et de l'ensemble des pays avec lesquels elle commerce traditionnellement.

Est-il nécessaire de répéter ici, en effet, que la France réalisait encore en 1938 : seule 4,69 p. 100, avec ses dépendances d'outre-mer 7,6 p. 100 du commerce mondial, au quatrième rang, derrière le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Allemagne?

* * *

Abstraction faite des conditions temporaires de sa production et de celles de ses possessions extérieures, quelle peut donc être la politique commerciale permettant à la France d'établir un niveau d'échanges propice à son relèvement?

La géographie a contraint la France depuis de longs siècles à avoir une politique économique. Ses frontières communes avec l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique, le voisinage de la Grande-Bretagne, de la Hollande, du Portugal, causes de tant de guerres, mais aussi d'occasions, en périodes de paix, de relations culturelles et économiques fructueuses; les quatre mers qui baignent ses rivages, portes perpétuellement ouvertes sur les continents; le besoin, l'intérêt, la curiosité, tout l'invite au commerce avec les autres peuples, proches ou lointains.

Son sol est peut-être celui des royaumes du monde où les dons de la nature sont le mieux équilibrés. Sans doute n'est-il pas d'une étendue

telle qu'il puisse fournir en quantité et en qualité toutes les diversités de produits que son activité économique de grande nation réclame. Néanmoins, l'agriculture y est, en règle générale, capable de suffire, et davantage, à la nourriture variée et abondante de la population; elle pourrait même, comme on l'a vu avant 1860, alimenter de grandes industries grâce à la culture de plantes textiles ou oléagineuses ou, comme c'est encore le cas, à l'utilisation rationnelle de ses forêts, qui recouvrent 19,25 p. 100 de la superficie de son territoire métropolitain.

Mais l'énergie lui est plus mesurée. Encore qu'importantes, ses mines de charbon ne lui permettent de faire face qu'aux 2/3 de sa consommation et les qualités de houille qu'elles fournissent l'obligent à satisfaire ses besoins en coke par des achats à l'étranger.

Heureusement, ses possibilités en énergie hydraulique sont considérables et réparties au mieux.

Abondamment pourvu en minerai de fer, le sous-sol l'est aussi en bauxite, de sorte que la France, presque trop riche en fer pour ce qu'elle a d'énergie, échange son excédent contre du charbon, du coke, voire d'autres choses. Il est aisé de protester qu'elle-même eût dû transformer ce précieux minerai mais, outre les résistances extérieures qui se fussent vraisemblablement déchaînées, supposé qu'elle l'eût adopté, il est constant qu'une telle politique eût exigé des fondements démographiques qui n'existaient point.

Quant au pétrole, à la laine, au coton, au cuivre, le bilan est presque négatif.

Ces simples rappels suffiraient à illustrer cette certitude que **dans l'état actuel de la science**, son insuffisance en énergie et en matières d'une part, les propriétés agricoles de son sol et sa constitution sociale d'autre part, enferment la France, malgré l'appoint précieux de son empire, dans l'obligation d'une politique commerciale n'autorisant qu'une **expansion mesurée** de ses industries, mais assurant la protection efficace de ses activités-clés et des denrées métropolitaines essentielles.

Les considérations démographiques témoignent dans le même sens.

Le partage de la population française entre

l'agriculture et l'industrie a subi, au cours des cinquante dernières années, des modifications sensibles. En 1896, l'agriculture occupait 48 p. 100 de la population active, l'industrie moins de 31 p. 100. En 1936, le pourcentage de l'agriculture tombait à 35,5, tandis que celui de l'industrie montait à 36 environ.

Cette évolution, si elle venait à s'accroître encore, au milieu de la poussée mondiale d'industrialisation, pourrait inciter des esprits hasardeux à encourager de nouveau la politique commerciale française dans la voie d'un échangisme qui fut déjà tenté, de 1860 à 1881. Il peut paraître, en effet, séduisant de développer très au-delà de ce qui a été fait jusqu'ici les exportations d'objets fabriqués, grâce à des conventions internationales sacrifiant l'agriculture, voire même certaines catégories d'entreprises industrielles moyennes et petites. Je me borne à espérer que l'on ne renouvelera pas l'expérience de Napoléon III, qui a si mal tourné pour la France.

A l'opposé, il serait chimérique d'escompter un accroissement massif des exportations agricoles aussi longtemps que la structure démographique de la France sera ce qu'elle est aujourd'hui et qu'y subsistera le morcellement excessif des terres (la surface moyenne d'une exploitation agricole est en France de 12 ha., en Grande-Bretagne de 26 ha., aux Etats-Unis de 66 ha.).

Il faut y insister : intimement liées par des intérêts communs, l'agriculture française et l'industrie ne peuvent être **désormais** développées aux dépens l'une de l'autre. En 1939, la quantité absolue de main-d'œuvre à la disposition de l'agriculture constituait déjà un minimum au-dessous duquel il n'est plus possible de descendre sans péril. Il ne saurait donc être question de prélever sur ces ressources proprement vitales de nouveaux contingents destinés à l'industrie et ce n'est que par une politique de l'immigration hardie que peut être comblée, au moins pendant le stade de la reconstruction, l'insuffisance de la main-d'œuvre industrielle nationale.

Quant à un retour important et durable du flux de la population des villes vers les campagnes, qui pourrait y songer?

* * *

La puissance et l'indépendance de la France, j'y ai fait allusion plus haut, dépendent de l'existence sur son territoire métropolitain de cultures essentielles suffisantes (céréales, pommes de terre, etc...), et de fortes industries de base (métallurgie, sidérurgie, mécanique, chimie, textile) dont l'approvisionnement en matières premières et en demi-produits qui leur manquent constitue normalement l'objet majeur de sa politique commerciale.

Comment réaliser cet approvisionnement?

De bons Français répondent sans hésiter : « par le troc des produits de base étrangers contre nos objets d'alimentation ou fabriqués ». Affirmation facile, opération plus malaisée. Les acheteurs australiens consentiront-ils à commander à la France assez d'automobiles, de parfums, de microscopes, de cognac et de verrerie, pour lui permettre de payer la laine qu'elle achète dans la grande île? S'ils n'y sont pas disposés, la France trouvera-t-elle à acquérir ailleurs cette laine dont elle ne peut se passer, dans des conditions plus satisfaisantes?

Au surplus, l'affaire se complique du fait que, comme les spécialistes l'avaient observé, « la sphère d'exportations de la France se différencie de plus en plus avant la guerre de sa sphère d'importations ». En effet, ses ventes tendaient à se concentrer sur six pays étrangers principaux, qui contribuaient en 1938 pour 70 p. 100 à ses ventes extérieures totales, alors que ses achats se disséminaient chaque année davantage sur l'ensemble du monde (la part de ses six fournisseurs étrangers principaux, dans la même année, n'est que de 52 p. 100 de ses importations réelles totales).

Cette situation ne résulte pas uniquement, comme on serait malavisé de le prétendre, de l'inertie des gouvernements français, mais d'un ensemble de facteurs complexes dont l'analyse me conduirait hors de ce propos.

Le troc, qui n'est point mort et qui, organisé avec bon sens, peut encore rendre de grands services en certains cas, n'est qu'un pis aller. Il ne saurait être le moyen et la fin de notre politique commerciale.

En fait, il s'agit pour la France d'élaborer un compromis entre la nécessité où elle est d'importer, l'obligation qui s'impose en conséquence à elle d'exporter et l'indispensabilité d'une protection efficace pour ses productions vitales.

Or si le protectionnisme modéré que la France a pratiqué jusqu'en 1860 et depuis 1881 s'est montré favorable à ses intérêts, il n'est pas niable que ces exagérations du protectionnisme tendent à paralyser les échanges internationaux, à provoquer l'abaissement du revenu et du niveau de vie des masses humaines, à causer des doubles ou des triples emplois de forces productives. Avec les guerres, elles sont responsables de l'industrialisation anti-économique de pays traditionnellement agricoles et du développement anti-économique de l'agriculture en des pays traditionnellement industriels.

Comme la France ne saurait se désintéresser du sort des autres peuples, de ses voisins d'abord, puis des voisins de ses voisins, sa politique commerciale, pour sauvegarder durablement ses intérêts essentiels, doit être trouvée dans un protectionnisme aussi mesuré et justifié que possible, atténué encore, autant qu'il se peut, par des accords de commerce à larges vues et à long terme et des concessions contractuelles réciproques, ce qui, en dernière analyse, implique une coopération internationale où se **compensent** les intérêts vitaux des nations.

*
* *

Un tel protectionnisme est dynamique nécessairement. Non seulement il suppose, de la part de la France, une politique agissante de négociations et d'ententes, mais encore un choix dans ses propres activités et un puissant effort **collectif** visant à accroître ses débouchés extérieurs.

La tâche est immense, et pour l'Etat et pour les producteurs. Relever ses ruines, reconstruire son économie à neuf et parallèlement relever progressivement ses exportations, cette œuvre gigantesque la France la mènera à bien en se consacrant dans tous les domaines aux productions de qualité où son inépuisable don de l'invention peut accomplir des prodiges; en appelant ses savants, ses artistes et ses industriels à une collaboration fervente; en réveillant l'esprit de conquête de ses commerçants; en renouvelant ses techniques, singulièrement celle de l'exportation; en réunissant tous ses enfants dans un travail d'équipe enthousiaste et opiniâtre; en réhabilitant aussi la légitimité et la nécessité du profit.

En ce qui concerne l'Etat, le problème de l'exportation est **un**. Il consiste d'abord pour la France à remonter la pente qu'elle a descendue presque à la verticale de 1939 à 1944, puis à s'efforcer de rétablir aussi vite que possible l'équilibre de sa balance commerciale, que le bas de laine national pouvait naguère permettre de contempler sans trop d'inquiétude. Pour les professionnels, il est infiniment divers, car il y a autant de « cas » que de produits exportables et de marchés. Or les solutions à ces « cas » exigent une préparation minutieuse des conventions de commerce, **en collaboration étroite avec les producteurs** et, dans l'application de ces conventions, une souplesse extrême qui exclut a priori toute entrave paralysante. C'est pourquoi — et ceci ne s'applique point uniquement à la France — le développement des échanges internationaux est incompatible avec le carcan actuel des contrôles et des licences, cette invention de notre XIII^e siècle!

Tel que nous l'avons vu et le voyons fonctionner partout, le contrôle du commerce extérieur est comme un véhicule dont le constructeur, hanté par les risques du mouvement, n'aurait pensé qu'aux freins. Il s'agit maintenant de libérer le moteur, de rendre à l'initiative privée, dans le cadre de la politique commerciale française une fois définie, confiance, audace et profit.

Enfin, le temps est revenu d'entreprendre certaines grandes réformes amorcées autrefois à Genève: je veux parler de l'unification et de la simplification des nomenclatures, législations et déclarations douanières. Je pense, quant à moi, que les tarifs spécifiques, en perpétuelle évolution vers une spécialisation croissante qui menace de faire de chacun d'eux un maquis encyclopédique, ne sauraient servir de modèle à ce Tarif universel que tous les importateurs et exportateurs appellent de leurs vœux; que c'est donc à la tarification ad valorem, quels que soient d'ailleurs ses défauts, en même temps qu'à la nomenclature unifiée, au moins dans ses grandes positions, qu'il conviendrait de se rallier.

*
* *

Placée pendant cinq longues années au cœur d'une guerre sans merci, doublement et doulou-

reusement atteinte dans ses œuvres vives, la France reprend peu à peu sa place dans l'économie internationale.

Si le rythme de la vie économique du monde était resté le même qu'au XVII^e siècle, on pourrait affirmer que la durée de sa convalescence dépendra de la clairvoyance de son gouvernement, de la foi et de l'énergie de son peuple. Il n'en est malheureusement pas ainsi et l'immensité des dommages qu'elle a subis d'une part, la rapidité de

l'évolution technique des peuples épargnés d'autre part, la contraignent à recourir à des concours extérieurs faute desquels son effort abandonné à lui-même ressemblerait beaucoup au labeur de Sisyphe. Plus qu'à aucun moment de sa longue histoire, la France voit son destin lié à une collaboration internationale dans laquelle on peut compter qu'elle apportera le meilleur de son génie.

Albert ALGOUD.

VERS LA RÉNOVATION DU PATRONAT EN FRANCE

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos membres le CENTRE DES JEUNES PATRONS, grâce à l'obligeance de M. Georges Thomas, délégué à son bureau d'études. Il a bien voulu traiter ici les problèmes qui se posent au patronat français et qu'il importe de voir résolus par lui.

Une phalange de jeunes chefs — ou futurs chefs — d'industries a compris qu'il était temps de prendre ses responsabilités devant la crise du salariat, sans compter sur l'initiative de l'Etat, sans attendre que des solutions brutales leur fussent imposées.

On trouvera, dans les lignes qui suivent, un grand nombre de points communs avec le livre de M. Maire, que nous résumons dans nos études bibliographiques. Cette analogie de vues françaises et suisses nous paraît être de bon augure, elle présage d'utiles échanges de doctrine et d'expériences dans le domaine de l'organisation sociale du travail.

Pourquoi une réforme profonde du patronat est-elle indispensable ?

Il est fréquent d'entendre dire que le patronat a disparu de la nation. Sans doute, à la tête de chaque entreprise se trouve encore un homme qui la dirige, mais il est exact que le patronat ne se manifeste plus comme entité. Des commissions de liaison s'en font l'écho auprès des pouvoirs publics, mais la représentation organique du patronat n'existe plus. Sa voix ne se fait plus entendre. Sa personnalité ne marque plus aucun des actes de la vie politique, ni même simplement de la vie collective. A cette disparition, on trouve des raisons immédiates. Le patronat a été obligé de travailler sous l'occupation, comme d'ailleurs la plupart des ouvriers ont travaillé. Il en sort diminué moralement. N'avait-il pas un rôle nourricier ? Certains ont collaboré, certains se sont enrichis scandaleusement : ces scandales, ne les trouvons-nous pas dans toutes les classes ?

La Confédération générale du travail et la Confédération française des travailleurs chrétiens, les deux grandes centrales syndicales ouvrières, se sont reconstituées clandestinement ; la Confédération générale du patronat français ne l'a pas fait. Elle n'a pas travaillé à la libération du pays ; mais la Confédération générale du patronat français avait-elle une personnalité qui lui donnait la possibilité d'une action clandestine ?

Nous ne le croyons pas. Nous croyons, au contraire, que même si la guerre, si l'occupation n'avaient pas eu lieu, le syndicalisme patronal français n'en aurait pas moins été dépassé, rejeté par le grand courant du socialisme.

En 1936, le capitalisme signait une paix de compromis avec les forces ouvrières. Il sortait, en réalité, battu de cinquante ans de lutte, parce qu'il n'avait pas su construire un équilibre social. Depuis lors, il est hors de course. Il a pu s'accrocher sur des positions de défense, évoquer des réalisations du passé, ses conceptions n'en semblent